

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 1^{ER} AVRIL 2019

(Convocation du 18 mars 2019)

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BELLAIL Rémi, M. AGNES Jean-Noël, M. BRIENS Dominique, M. DUREL Sébastien, M. GABRIELLE Jean-Pierre, M. HAMCHIN Thierry, Mme HAREL Anne, M. LEROUX Jacques et M. MARIE Marcel.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FERREY Jean-François, M. FREMOND Hervé, Mme GAMBILLON Marie-Claire (procuration donnée à M. Rémi Bellail), Mme HERMAN Marie-Laure, Mme JACQUES Nadia et M. OUITRE Florian (procuration donnée à Mme Anne Harel).

ETAIENT ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. DUREL Sébastien.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

Ordre du jour de la séance

1. Budget Assainissement : vote du compte administratif, du compte de gestion 2018 et du budget primitif 2019.
2. Budget communal : vote du compte administratif, du compte de gestion 2018 et du budget primitif 2019.
3. Décision modificative du budget communal : modification imputation aide du budget communal au budget lotissement.
4. Budget Lotissement : vote du budget primitif 2019.
5. Collecte et traitement des eaux usées : modification des tarifs soumis aux abonnés.
6. Achat du terrain des consorts Coquière.
7. Problème visibilité sortie « la Sourcinière » : étude de l'Opération Ponctuelle et Aménagement Limité (OPAL) proposée par le Conseil Départemental.

+ questions diverses

- Budget Assainissement : vote du compte administratif et du compte de gestion 2018 - Délibération 2019-003-001 :

Le Maire donne lecture du compte administratif et du compte de gestion 2018 :

1°) Section de fonctionnement:

Dépenses	- 19 344.94 €
Recettes	25 545.29 €

Résultat de l'exercice 2018	6 200.35 €
Report au 31/12/2017	6 801.82 €
Solde de clôture	+ 13 002.17 €

2°) Section d'investissement

Dépenses	- 117 841.28 €
Recettes	114 566.76 €

Résultat de l'exercice 2018	- 3 274.52 €
Report au 31/12/2017	- 1 225.83 €
Solde de clôture	- 4 500.35 €

Le Maire se retire afin que le vote soit effectué. Dans le but de diriger celui-ci, l'assemblée délibérante désigne Mme Anne Harel.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE

Le compte administratif et le compte de gestion présentés ci-dessus

- Budget Assainissement : Affectation du résultat 2018 – Délibération 2019-003-002 :

Après avoir voté le compte administratif ce jour et constaté :

Un excédent antérieur reporté de	6 801.82 €
Résultat de l'exercice 2018	6 200.35 €
Soit un solde cumulé de fonctionnement au 31/12/2018 de	13 002.17 €

Un déficit d'investissement reporté de	- 1 225.83 €
Résultat de l'exercice 2018	- 3 274.52 €
Soit un solde cumulé d'investissement au 31/12/2018 de	- 4 500.35 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter au budget primitif 2019 :

- 8 501.82 € au compte 002 (excédent de fonctionnement / recettes de fonctionnement)
- 4 500.35 € au compte 1068 (excédents fonctionnement capitalisés / recettes d'investissement)
- 4 500.35 € au compte 001 (déficit d'investissement reporté en dépenses d'investissement)

- Collecte et traitement des eaux usées : modification des tarifs soumis aux abonnés – Délibération 2019-003-003 :

Comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil municipal du 25 février, Le conseil souhaite depuis plusieurs années baisser le prix du mètre cube assaini mais le budget ne le permettait pas. Le budget « Assainissement » s'étant constitué une relative marge financière, il est donc proposé de modifier les tarifs pour les abonnés concernés par la « collecte et le traitement des eaux usées »

Le tarif de la consommation « part communale » passerait de 3.05 € HT le m3 à 2.05 € HT le m3 et celui de l'abonnement annuel de 22.88 € HT à 33.00 € HT.

Ces deux modifications n'auront pas d'impact pour un foyer consommant 10 m3. Au-delà, 1€ sera économisé par mètre cube consommé.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront sur les consommations de l'année 2020.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE

La modification suivante des tarifs de la catégorie « collecte et le traitement des eaux usées » :

- Consommation de 3.05 € à 2.05 € HT le m3
- Abonnement annuel de 22.88 € à 33.00 € HT.

- Budget Assainissement : Vote du budget primitif 2019 – Délibération 2019-003-004 :

Le budget Assainissement 2019 s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement	36 327.63 €
Investissement	23 913.43 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE
Le budget Assainissement primitif 2019.

- Budget Communal : vote du compte administratif et du compte de gestion 2018 - Délibération 2019-003-005 :

Le Maire donne lecture du compte administratif et du compte de gestion 2018 :

1°) Section de fonctionnement:

Dépenses	- 362 763.98 €
Recettes	477 344.94 €

Résultat de l'exercice 2018	114 580.96 €
Report au 31/12/2017	252 612.48 €
Solde de clôture	+ 367 193.44 €

2°) Section d'investissement

Dépenses	- 89 041.76 €
Recettes	180 313.16 €

Résultat de l'exercice 2018	91 271.40 €
Report au 31/12/2017	- 73 300.43 €
Solde de clôture	17 970.97 €

Le Maire se retire afin que le vote soit effectué. Dans le but de diriger celui-ci, l'assemblée délibérante désigne Mme Anne Harel.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE

Le compte administratif et le compte de gestion présentés ci-dessus

- Budget Communal : Affectation du résultat 2018 – Délibération 2019-003-006 :

Après avoir voté le compte administratif ce jour et constaté :

Un excédent antérieur reporté de	252 612.48 €
Résultat de l'exercice 2018	114 580.96 €
Soit un solde cumulé de fonctionnement au 31/12/2018 de	367 193.44 €

Un déficit d'investissement reporté de	- 73 300.43 €
Résultat de l'exercice 2018	91 271.40 €
Solde des restes à réaliser	- 104 387.63 €
Soit un solde cumulé d'investissement au 31/12/2018 de	- 86 416.66 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2019 :

- 280 776.78 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement)
- 86 416.66 € au compte 1068 (excédents fonctionnement capitalisés)
- 17 970.97 € au compte 001 (déficit d'investissement reporté en dépenses d'investissement)

<u>Affectation du résultat pour 2019 :</u>		<i>Commune</i>
RI	001 excédent investissement	17 970.97
RI	1068 Autofinancement déficit investissement	86 416.66
RF	002 Excédent fonctionnement reporté	280 776.78

- Budget Communal : Vote des taux d'imposition 2019 – Délibération 2019-003-007 :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 126 783 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide de voter les taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe d'habitation = 14.19 %
- Foncier bâti = 9.22 %
- Foncier non bâti = 22.87 %

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- Budget Communal : Vote du budget primitif 2019 – Délibération 2019-003-008 :

Après discussion, le conseil vote le budget 2019 qui s'équilibre à 652 705.78 € en section de fonctionnement et à 431 360.63 € en section d'investissement.

- Décision modificative du budget communal : modification imputation aide du budget communal au budget lotissement – Délibération 2019-003-009 :

Sur les conseils de la trésorière, nous allons effectuer la décision modificative suivante :

Article 2315 opération 36 « lotissement devant mairie »	- 49 900 €
Article 27638 « autres établissements publics »	+ 49 900 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE

- la décision modificative du budget présentée ci-dessus.

- Budget « Lotissement du Manoir » : Vote du budget primitif 2019 – Délibération 2019-003-010 :

M. le Maire rappelle que ce budget annexe a été créé lors du dernier conseil municipal.

Après discussion, le conseil vote le budget 2019 qui s'équilibre à 250 188 € en section de fonctionnement et à 250 188 € en section d'investissement.

- Achat du terrain des consorts Coquière – Délibération 2019-003-012

M. le Maire a négocié avec M. Loïc Coquière.

Un accord a été trouvé pour l'acquisition des parcelles ZI 82, proche de la mairie, et ZI 343 et 369 qui forment une petite bande de terrain au sud de la voirie de la zone artisanale.

L'offre de 120 000 € a été acceptée et se décompose de la manière suivante :

→ ZI 82 de 31 400 m² dont :

- Partie constructible de 17 574 m² pour **99 646 €**.
- Partie non constructible de 13 826 m² pour **13 826 €**.

→ ZI 343 (588 m²) et 369 (1044 m²) d'une surface totale de 1 632 m² pour **6 528 €**.

Il faut préciser que la partie constructible de la parcelle ZI 82 sera ensuite réattribuée au budget « lotissement du Manoir ».

M. le Maire propose que la vente soit confiée à Maître Roquier.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE

- l'offre de 120 000 € pour l'acquisition des parcelles ZI 82, 343 et 369 se décomposant comme indiqué ci-dessus.

- le fait de confier cette acquisition à Maître Roquier, notaire à Coutances.

AUTORISE

- M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

Sous réserve que la vente soit définitivement réalisée dans le trois prochains mois

- Problème visibilité sortie « la Sourcinière » : étude de l'Opération Ponctuelle et Aménagement Limité (OPAL) proposée par le Conseil Départemental – Délibération 2019-003-011.

Pour rappel, un habitant du lieudit « la Sourcinière » nous avait interpellé sur la dangerosité de la sortie de celui-ci sur la « route du gros frêne » (RD 57).

La commune avait alors demandé l'avis de l'Agence Technique Départementale qui s'était déplacé sur le terrain. En réponse, l'ATD propose à la commune de réaliser une Opération Ponctuelle et Aménagement Limité (OPAL) qui serait financée à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental et l'autre moitié par la commune.

Il est proposé de reculer la haie, combler le fossé sur une longueur d'environ 110 mètres.

Le coût total est estimé à 12000 € HT soit 6 000 € HT pour le budget communal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE

Le financement de 50 % par la commune pour la réalisation de l'OPAL précisée ci-dessus.

Questions diverses :

- Randonnée équestre :

M. le Maire informe les conseillers que l'association « A cheval en Pays de Coutances » organise le 13 octobre prochain la seconde édition du Concours endurance équestre avec des parcours de 10, 20 et 30 kms. Le départ sera donné de l'hippodrome d'Agon-Coutainville. La commune de Gratot sera traversée par les participants de la boucle de 90 kms.

- blason de la commune :

M. Binon, originaire de l'Allier et passionné d'héraldisme, propose gratuitement à toutes les communes qui n'en disposent pas, des ébauches de blason.

Après de multiples échanges, nous sommes arrivés à un modèle de blason qui convient au plus grand nombre. Il s'agit d'un blason en 3 parties : la première montre deux léopards et représente la Normandie, la seconde est constituée de quintefeuilles rouges sur fond jaune, symbole de la famille d'Argouges. La dernière partie est une représentation du château en ruines sur un fond vert, couleur symbolisant la Terre et l'Agriculture.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2019-003-001	<i>Budget Assainissement : vote du compte administratif et du compte de gestion 2018</i>
2019-003-002	<i>Budget Assainissement : Affectation du résultat 2018</i>
2019-003-003	<i>Collecte et traitement des eaux usées : modification des tarifs soumis aux abonnés</i>
2019-003-004	<i>Budget Assainissement : Vote du budget primitif 2019</i>
2019-003-005	<i>Budget Communal : vote du compte administratif et du compte de gestion 2018</i>
2019-003-006	<i>Budget Communal : Affectation du résultat 2018</i>
2019-003-007	<i>Budget Communal : Vote des taux d'imposition 2019</i>
2019-003-008	<i>Budget Communal : Vote du budget primitif 2019</i>
2019-003-009	<i>Décision modificative du budget communal : modification imputation aide du budget communal au budget lotissement</i>
2019-003-010	<i>Budget Assainissement : Vote du budget primitif 2019</i>
2019-003-011	<i>Problème visibilité sortie « la Sourcinière » : étude de l'Opération Ponctuelle et Aménagement Limité (OPAL) proposée par le Conseil Départemental</i>
2019-003-012	<i>Achat du terrain des consorts Coquière</i>

Signature des membres présents à la séance :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
BELLAIL Rémi	Maire	
HAREL Anne	1ère adjointe	
DUREL Sébastien	2e adjoint	
GAMBILLON Marie-Claire	3e adjointe	<u>Excusée</u> <u>(pouvoir donné à M. Rémi BELLAIL)</u>
AGNES Jean-Noël	4e adjoint	
BRIENS Dominique	Conseiller	
FEREY Jean-François	Conseiller	<u>Excusé</u>
FREMOND Hervé	Conseiller	<u>Absent</u>
GABRIELLE Jean-Pierre	Conseiller	
HAMCHIN Thierry	Conseiller	
HERMAN Marie-Laure	Conseillère	<u>Excusée</u>
JACQUES Nadia	Conseillère	<u>Excusée</u>
LEROUX Jacques	Conseiller	
MARIE Marcel	Conseiller	
OUITRE Florian	Conseiller	<u>Excusé</u> <u>(pouvoir donné à Mme Anne HAREL)</u>